

09160
Code INSEECOMMUNE DE LAVELANET
Budget principal

2022.025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Marc SANCHEZ, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 1 110 610.20 €
 - un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 20
 Nombre de suffrages exprimés : 29
 VOTES : Contre 0 Pour 25
 Abstentions 4

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 1 069 132.70 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 41 477.50 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 1 110 610.20 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

-1 526 990.91 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

770 604.88 €

Besoin de financement F	=D+E	-756 386.03 €
AFFECTATION = C	=G+H	1 110 610.20 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		950 000.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		160 610.20 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Marc SANCHEZ, Maire, compte tenu de la transmission Lavelanet, le 14/04/2022 et de la publication le 14/04/2022.

A Lavelanet, le 14/04/2022

